Commune de MIRIBEL

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL en date du 27 juin 2008 à 18 heures 30

COMPTE-RENDU

Présents: MM. J. BERTHOU, Maire; P. PROTIERE, 1^{er} Adjoint; Mme S. VIRICEL, 2^e Adjoint; MM. J. P. SAINT ANTOINE, 3^e Adjoint; A. GIRON, 4^e Adjoint; Mmes P. DRAI, 5^e Adjoint; S. ESCOBESSA, 6^e Adjoint; J. BOUVIER, 7^e Adjoint; M. G. BAULMONT, 8^e Adjoint; Mme C. CHAMPION; MM. J-P. BOUVARD; A. ROUX; Mme B. PFAENDER; MM. H. CHARLES; P. BERTHO; G. CORGIER; P. GUINET; P. CHEVILLON; Mmes I. JOLY; M. C. JOLIVET; MM. H. SECCO; B. TOURANCHEAU; Mme K. HANINE; M. J-M. BODET; Mmes N. JOUTARD; M. ROUGER; V. TOURTE; A. GIRON; D. LEPROMPT.

Absents excusés: M. SAINT-ANTOINE - M. CHEVILLON - Mme JOLIVET - Mme LEPROMPT -

<u>Pouvoirs</u> Monsieur SAINT-ANTOINE donne pouvoir à Madame VIRICEL

Monsieur CHEVILLON donne pouvoir à Monsieur BERTHO Madame LEPROMPT donne pouvoir à Madame JOUTARD

La séance est ouverte à 18 heures 30.

I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Josiane Bouvier est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

II DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS POUR L'ELECTION DES SENATEURS

Monsieur Berthou explique au Conseil Municipal que le renouvellement de la série A des sénateurs interviendra le dimanche 21 septembre 2008.

Par décret n° 2008-494 du 26 mai 2008 du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux ont été convoqués ce vendredi 27 juin 2008 afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

La Commune de Miribel étant située dans la tranche 3 500 à 8 999 habitants et le Conseil Municipal comprenant 29 membres, en vertu des articles L 284 et L 286 du Code Electoral, il convient de désigner 15 délégués titulaires et 5 suppléants.

Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les listes peuvent être complètes ou incomplètes. Elles peuvent comprendre un nombre inférieur ou égal au nombre de mandats de délégués et de suppléants à pourvoir.

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés et les deux membres les plus jeunes, présents à l'ouverture du scrutin. Il s'agit de : Madame Champion, Monsieur Bouvard, Virginie Tourte et Aurélie Giron.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Une seule liste déposée et enregistrée est conduite par Madame Viricel et composée de J. Bouvier, G. Baulmont, C. Champion, JP Bouvard, A .Roux, H. Charles, P. Bertho, G. Corgier, P. Guinet, Isabelle Joly, H. Secco, K. Hanine, V. Tourte, Aurélie Giron, André Giron, S. Escobessa, JM Bodet, N. Joutard, M. Rouger.

Nombre de votants : 28
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 28

La liste conduite par Sylvie Viricel obtient donc 15 sièges de délégués et 5 sièges de suppléants.

Sont donc proclamés élus :

	NOM	PRENOM	Qualité
Madame	VIRICEL	Sylvie	délégué élu
Madame	BOUVIER	Josiane	délégué élu
Monsieur	BAULMONT	Georges	délégué élu
Madame	CHAMPION	Colette	délégué élu
Monsieur	BOUVARD	Jean-Pierre	délégué élu
Monsieur	ROUX	Alain	délégué élu
Monsieur	CHARLES	Hervé	délégué élu
Monsieur	BERTHO	Philippe	délégué élu
Monsieur	CORGIER	Guy	délégué élu
Monsieur	GUINET	Patrick	délégué élu
Madame	JOLY	Isabelle	délégué élu
Monsieur	SECCO	Henri	délégué élu
Madame	HANINE	Khadija	délégué élu
Madame	TOURTE	Virginie	délégué élu
Madame	GIRON	Aurélie	délégué élu
Monsieur	GIRON	André	Suppléant

Madame	ESCOBESSA	Sylvie	Suppléant
Monsieur	BODET	Jean-Marc	Suppléant
Madame	JOUTARD	Nathalie	Suppléant
Madame	ROUGER	Magali	Suppléant

A l'issue de ce vote Madame Colette Champion retenue par d'autres obligations quitte la séance à 19 heures et donne procuration à Monsieur Jacques Berthou.

III AFFAIRES GENERALES

1° Election d'un nouvel adjoint

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la démission de Monsieur Pascal Protière de son poste de 1er Adjoint au Maire.

Il ajoute que cette démission est effective au 24 juin 2008.

Il précise que cette démission permet de promouvoir Madame Viricel, Messieurs Saint-Antoine, Giron, Mesdames Drai, Escobessa, Bouvier, Monsieur Baulmont, respectivement aux postes de 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} adjoint, et de rendre vacant le poste de 8^{ème} adjoint.

Le Maire propose à l'Assemblée de procéder à l'élection d'un 8^{ème} Adjoint.

La candidature de Monsieur Henri Secco est proposée aux voix du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal procède à un vote à bulletins secrets.

<u>1^{er} tour de scrutin</u>

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

nombre de membres du Conseil Municipal présents ou représentés :	28
nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	28
nombre de bulletins blancs et nuls :	0
nombre de suffrages exprimés :	28
Majorité absolue :	15

Monsieur Secco ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 8^{ème} Adjoint et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur Berthou précise que la délégation qui lui sera confiée sera identique à celle qui était confiée à Monsieur Protière à savoir : vie culturelle et communication.

IV QUESTIONS DIVERSES

1° Rapport d'activités 2007 de la SEMCODA présenté par le délégué de la Commune auprès de l'Assemblée Spéciale des Communes Actionnaires de la SEMCODA

En application de l'article L 1524-5,7^{ème} alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pascal Protière, Adjoint au Maire et délégué de la Commune auprès de l'Assemblée Spéciale des Communes actionnaires de la SEMCODA, présente à l'Assemblée le rapport d'activité et les résultats de la SEMCODA pour l'année 2007 et précise qu'une synthèse de ce rapport sera transmis à l'ensemble de conseillers avec le compte rendu du conseil municipal .

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication

2° <u>Désignation de représentants de la commune au comité de pilotage du Plan Local de</u> l'Habitat

Le bureau de la CCMP a décidé de créer une commission extra-communautaire spécifique au Programme Local de l'Habitat.

Il convient de désigner deux titulaires (un délégué communautaire, un conseiller municipal) et un suppléant dans chaque commune membre pour siéger au sein de cette commission.

Proposition pour Miribel : Messieurs Jean-Marc Bodet, André Giron, titulaires et Madame Colette Champion, suppléante.

3°Désignation d'un référent municipal à la sécurité routière

Monsieur Berthou explique qu'à la demande du Préfet, il convient de désigner un référent à la sécurité routière au sein du Conseil Municipal. Madame Magali Rouger, déjà en charge du dossier de la prévention routière dans les écoles, se porte volontaire pour assurer cette mission.

Prochain Conseil Municipal: vendredi 18 juillet 2008 à 20h30 au Centre socio-culturel

La séance est levée à 19 heures 30.